

Ruisseau de l'Altrainrunz à Willer-sur-Thur (Identifiant national : 420030195)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 1688396)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : C. ROSSET - Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PnrBV), .- 420030195, Ruisseau de l'Altrainrunz à Willer-sur-Thur. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/420030195.pdf>

Région en charge de la zone : Alsace

Rédacteur(s) : C. ROSSET - Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PnrBV)

Centroïde calculé : 952748°-2325864°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 28/02/2014

Date actuelle d'avis CSRPN : 12/10/2023

Date de première diffusion INPN :

Date de dernière diffusion INPN : 13/11/2023

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Haut-Rhin
- Commune : Willer-sur-Thur (INSEE : 68372)

1.2 Superficie

43,61 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 370

Maximale (mètre): 780

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Affluent de la Thur, l'Altrainruz se situe sur la partie Est de la commune de Willer-sur-Thur. Le site, délimité sur le cours d'eau et ses affluents jusqu'à leurs sources, concerne majoritairement des milieux forestiers et quelques prairies. Il s'agit d'un cours d'eau de moyenne montagne classé en première catégorie piscicole (eau salmonicole). Les substrats sont relativement grossiers ce qui entraîne des variations importantes d'écoulements et une succession rapide de seuils et de mouilles.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier
- Parc naturel régional

Commentaire sur les mesures de protection

la zone ne bénéficie d'aucune protection excepté les forêts publiques relevant du régime forestier ou les prairies attenantes au ruisseau éligibles aux mesures agrienvironnementales.

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Pêche
- Urbanisation discontinue, agglomération

Commentaire sur les activités humaines

Les principales activités sont liés à la valorisation des fonds ruraux (sylviculture et pastoralisme) auxquels s'ajoutent la pêche.

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Lit mineur
- Vallon
- Montagne

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé
- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Critères d'intérêts patrimoniaux - Ecologique - Faunistique - Reptiles - Crustacés - Autre Faune (préciser) 	<ul style="list-style-type: none"> - Auto-épuration des eaux - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Expansion naturelle des crues - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF a été délimitée sur la base du lit mineur étendu à une zone tampon. Celle-ci est composée d'habitats naturels humides, prairiaux et forestiers, afin de prendre en compte l'effet lisière et la fonctionnalités des milieux humides avoisinants (bande de 40 m de part et d'autre du lit mineur selon la méthodologie établie pour les ZNIEFF-rivières en Alsace).

Le site concernant une tête de bassin versant, tout le chevelu hydrographique jusqu'aux sources a été inclu dans le périmètre.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Autres pollutions et nuisances	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Modification des fonds, des courants	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Suppression ou entretien de végétation	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fauchage, fenaison	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Antagonisme avec une espèce introduite	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Au niveau de la confluence avec la Thur: assecs qui entraînent une accentuation du phénomène d'étiage et une diminution de la teneur en oxygène de l'eau.

Au niveau du bassin versant: busage, passage à gué, recalibrage, qui entraînent l'uniformisation du lit et des écoulements d'où une diminution de la capacité d'accueil des espèces aquatiques et l'apparition d'obstacles à leur circulation.

OBJECTIFS DE PRÉSERVATION:

De façon globale, préservation du milieu et de la qualité de l'eau.

Une attention particulière doit être apportée à la gestion des prairies et des parcelles forestières avoisinantes afin que les mesures n'altèrent pas l'état des berges ou la qualité de l'eau. Tout risque de pollution devra être limité (produits phytosanitaires, épandages, rejets...).

Un entretien et un aménagement des seuils aujourd'hui abandonnés permettraient d'éviter une déstabilisation du profil linéaire du ruisseau et d'améliorer leur compatibilité avec la vie biologique des espèces présentes (arasement, franchissabilité pour les espèces aquatiques...).

Il est également envisageable des opérations de reconquête de milieux sur les bassins versants encore naturellement occupés.

Enfin, des actions de porté à connaissance et de communication sur les populations relictuelles d'espèces sensibles, au moins auprès des acteurs et usagers des milieux aquatiques, permettrait de limiter les disparitions d'espèces dues à l'ignorance.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Phanérogames - Ptéridophytes - Mollusques - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Poissons - Reptiles - Crustacés 	<ul style="list-style-type: none"> - Autre Faunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

Non renseigné

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
<i>E3.41 Prairies atlantiques et subatlantiques humides</i>	<i>37.21 Prairies humides atlantiques et subatlantiques</i>		Informateur : Parc naturel régional des Ballons des Vosges (ROSSET C.)		2011 - 2011
<i>G4 Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères</i>	<i>43 Forêts mixtes</i>		Informateur : Parc naturel régional des Ballons des Vosges (ROSSET C.)		2011 - 2011
<i>G1 Forêts de feuillus caducifoliés</i>	<i>44 Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides</i>		Informateur : Parc naturel régional des Ballons des Vosges (ROSSET C.)		2011 - 2011
<i>C2.21 Épirhithron et métarhithron</i>	<i>24.12 Zone à Truites</i>		Informateur : Parc naturel régional des Ballons des Vosges (ROSSET C.)		2011 - 2011

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

Les principaux habitats ont été déterminés par photo-interprétation

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Reptiles	77600	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	Lézard des souches, Lézard agile	Reproduction indéterminée	Informateur : Faune Alsace (Bufo)				2015 - 2015

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Autres espèces à enjeux

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Reptiles	77490	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Orvet fragile (L')	Reproduction indéterminée	Informateur : Faune Alsace (Bufo)				2015 - 2015
	77756	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : BUFO Association pour l'Etude et la Protection des Amphibiens et Reptiles d'Alsace				2007 - 2007

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Reptiles	77490	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Enjeux	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
	77600	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	77756	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Enjeux	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)				

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BUFO Association pour l'Etude et la Protection des Amphibiens et Reptiles d'Alsace		
	BUFO Association pour l'Etude et la Protection des Amphibiens et Reptiles d'Alsace, MAJ 2021 (Bufo)		
	Faune Alsace (Bufo)		
	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Haut-Rhin		
	Parc naturel régional des Ballons des Vosges (ROSSET C.)		